



Conseil de sécurité

Distr. générale
2 décembre 2008
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 14 de la résolution 1233 (1999) du Conseil de sécurité par lequel ce dernier m'a prié de le tenir périodiquement informé de l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et des activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BANUGBIS) et de lui présenter un rapport à ce sujet. Par la suite, au paragraphe 11 de sa résolution 1580 (2004), le Conseil m'a prié de lui rendre compte par écrit tous les trois mois.

2. Le présent rapport porte sur les événements survenus depuis mon rapport précédent (S/2008/628), daté du 29 septembre 2008, en particulier sur les élections législatives tenues le 16 novembre 2008 et sur les conditions de sécurité.

II. Situation politique et élections

3. Pendant la période considérée, le rythme des préparatifs des élections législatives tenues le 16 novembre 2008 s'est accéléré et les tensions militaires et les problèmes de sécurité se sont accrus. Aux premières heures de la journée du 23 novembre, des inconnus ont lancé des grenades à tube et tiré des coups de feu contre la résidence officielle du Président João Bernardo Vieira. Des dégâts considérables ont été causés notamment dans les appartements du Président, ce qui indique que l'attaque visait à l'assassiner. Le Président et sa famille n'ont pas été blessés mais la tension a monté alors que l'on craignait de plus en plus pour sa sécurité.

4. Dans les heures qui ont suivi l'attaque, mon Représentant s'est entretenu avec le Président, le Premier Ministre, M. Carlos Correia, le Ministre de l'intérieur, M. Cipriano Cassamá, et le Ministre de la défense, M. Marciano da Silva Barbeiro, ainsi qu'avec d'autres représentants de l'État, en vue de déterminer les mesures à prendre immédiatement pour assurer la sécurité du Président et stabiliser la situation dans le pays. Il a tenu une réunion avec les ambassadeurs et représentants des organisations internationales accréditées auprès de la Guinée-Bissau, à l'issue de



laquelle un communiqué de presse a été publié dans lequel la communauté internationale exprimait clairement son appui au Président Vieira et déconseillait vivement aux forces armées de commettre d'autres actes de nature à déstabiliser le pays. Plus tard dans la même journée, cinq militaires soupçonnés d'avoir participé à l'attaque ont été arrêtés par le chef d'état-major général tandis que l'enquête se poursuivait. Les mesures diplomatiques que la communauté internationale a prises rapidement ont beaucoup contribué à apaiser la situation.

5. Dans l'ensemble, les préparatifs des élections législatives se sont déroulés sans heurt. Au 16 septembre 2008, date limite de l'inscription des candidats officiels auprès de la Commission électorale nationale, 27 des 34 partis politiques enregistrés avaient présenté leur liste à la Commission. Le 4 octobre, la Cour suprême a annoncé l'approbation des candidats de 21 partis et de deux coalitions politiques. La longue période de délibération de la Cour tient au fait que de nombreux candidats figuraient sur les listes officielles de plusieurs partis, si bien que l'on ne savait plus à quel parti était affilié tel ou tel candidat. En outre, les pièces d'identité de certains candidats avaient expiré. Certains partis et candidats ont apporté des corrections ou des modifications aux listes approuvées mais la date limite du 6 octobre pour la présentation des bulletins de vote en vue de leur impression a été respectée.

6. La campagne électorale a officiellement débuté le 25 octobre et s'est achevée le 14 novembre. Pendant les premiers jours, elle est restée discrète, l'activité la plus importante ayant été menée par le Parti républicain pour l'indépendance et le développement (PRID), nouveau parti créé en septembre 2008 par l'ex-Premier Ministre Aristides Gomes. Ce parti, principalement soutenu par d'anciens membres de l'aile dissidente du Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et du Cap-Vert (PAIGC), a gagné du terrain après que M. Gomes eut accompagné le Président Vieira lorsqu'il s'est rendu en Chine pendant deux semaines, à la mi-septembre de cette année.

7. Le PAIGC a lancé sa campagne électorale avec un programme dans lequel il s'engageait à faire progresser la Guinée-Bissau en procédant à d'importantes réformes, y compris dans le secteur de la sécurité, en mettant l'accent en particulier sur la réduction des effectifs, la restructuration et la modernisation des forces armées. Le dirigeant du PAIGC, l'ex-Premier Ministre, M. Carlos Gomes Jr., a promis que si son parti remportait les élections, il s'opposerait aux tentatives de groupes ne servant que leurs propres intérêts pour pousser la Guinée-Bissau à adopter un système de gouvernement présidentiel et veillerait à ce que les dispositions de l'actuelle Constitution, qui établissent un système semi-présidentiel, soient respectées. Par ses propos, M. Gomes Jr. tenait à dissiper le sentiment grandissant dans l'opinion publique selon lequel le Président Vieira et ses alliés entendaient accroître les pouvoirs et l'autorité présidentiels en modifiant la Constitution si un gouvernement favorable à cette proposition était formé à l'issue des élections législatives du 16 novembre. En outre, certaines observations faites par M. Gomes Jr. pendant la campagne ont été interprétées par le chef d'état-major général, le général Tagme Na Waie, comme une menace à peine voilée contre les militaires. Le général Tagme a mis en garde contre les conséquences graves qui s'ensuivraient si M. Gomes Jr. concrétisait sa menace de réduire les effectifs des forces armées en cas de victoire du PAIGC aux élections.

8. Le dirigeant du Parti du renouveau social (PRS), l'ancien Président Mohamed Yalá Embaló, rentré en Guinée-Bissau après son exil au Maroc, a reçu l'appui de la population à des rassemblements organisés dans l'est du pays, première étape de sa

campagne. Le PRS a également accusé le Président Vieira de prendre parti en faveur du PRID.

9. Sur les 21 partis et coalitions enregistrés, seuls neuf partis ont pris une part active à la campagne tandis que les autres ont limité leur campagne aux médias officiels que sont la radio et la télévision, essentiellement parce qu'ils ne disposaient pas de fonds suffisants.

10. La mobilisation des ressources s'est poursuivie pendant la période à l'examen, dans le cadre du fonds d'affectation spéciale administré par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), auquel l'Angola et l'Espagne ont promis de verser 700 000 dollars des États-Unis chacun. Le 31 octobre, le Gouvernement japonais a fait don d'environ 460 millions de francs CFA pour permettre au Gouvernement de payer les arriérés de salaire des agents électoraux. La Commission européenne a annoncé une contribution de 1,5 million d'euros au fonds d'affectation spéciale du PNUD auquel le Brésil s'est engagé à verser 100 000 euros.

11. Pour sa part, en partenariat avec la faculté de droit, le BANUGBIS a dispensé à 36 représentants de 20 partis politiques une formation consacrée à la loi électorale, notamment au rôle des agents électoraux dans les bureaux de vote. Il a également contribué à la formation des formateurs, à la diffusion d'émissions radiophoniques portant sur le rôle des agents électoraux et à la publication d'un guide à leur intention.

12. Le Groupe de travail de l'ONU chargé des questions relatives aux femmes a également appuyé l'action menée pour accroître la participation des femmes aux opérations électorales. Avec le concours d'organisations de la société civile, le BANUGBIS a aidé à élaborer une déclaration politique féminine signée par des femmes issues de plusieurs partis politiques. Cette déclaration portait sur un programme politique où figuraient les grandes préoccupations des femmes en Guinée-Bissau et les principales difficultés qu'elles rencontraient. Une formation à la négociation et à la communication a été dispensée pour améliorer les compétences des femmes dans le domaine politique. Une formation portant sur la sensibilisation et la mobilisation des électrices a été dispensée également par des femmes membres de partis politiques et d'organisations de la société civile.

13. Le BANUGBIS a également organisé un séminaire de trois jours à l'intention de journalistes locaux en vue de leur fournir les informations et compétences techniques nécessaires pour rendre compte des élections. Quelque 56 journalistes, dont 11 femmes, y ont assisté. Le BANUGBIS a créé un fonds d'un montant de 60 000 dollars environ, financé par la France et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, en vue d'assurer la couverture des élections par les médias. Une partie de ces fonds ont permis de financer les frais de transport et de communication afin que les journalistes soient moins tributaires des donateurs politiques. Le BANUGBIS a également produit une émission radiophonique visant à sensibiliser le public à la participation des femmes aux élections. Cette émission a été diffusée par 10 stations de radio nationales et locales, avec l'aide du PNUD.

14. Le scrutin s'est déroulé dans le calme et sans heurt dans la plupart des 2 705 bureaux de vote et le taux de participation a été élevé. Le BANUGBIS a coordonné les activités des observateurs internationaux, dont 85 représentants de l'Union africaine, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et de l'Organisation internationale de la Francophonie. Les observateurs ont signalé un

taux de participation d'environ 72 %. Ils se sont félicités de la participation à part quasi égale des électeurs et des électrices et des hommes et femmes agents électoraux dans les bureaux de vote. Le scrutin et le dépouillement se sont également déroulés en toute transparence et suivant les directives établies pour 92 % des procédures observées. Outre les observateurs coordonnés par le BANUGBIS, 51 observateurs de la Mission d'observation électorale de l'Union européenne et 16 de la Communauté des pays de langue portugaise ont été déployés.

15. Le 17 novembre, aussitôt après les élections, mon Représentant a tenu une conférence de presse avec les responsables des délégations d'observateurs de la CEDEAO, de la Communauté des pays de langue portugaise, de l'UEMOA et de l'Organisation internationale de la Francophonie, où les résultats préliminaires de la mission d'observation ont été présentés. Cette mesure a beaucoup contribué à assurer le maintien du calme et de la stabilité dans un climat postélectoral naturellement tendu. Dans la semaine qui a suivi les élections, mon Représentant s'est aussi entretenu avec les dirigeants des principaux partis politiques afin de s'assurer qu'ils continueraient de respecter les dispositions législatives relatives à l'enregistrement des plaintes concernant le scrutin et le comptage définitif des voix. Tous les dirigeants politiques se sont engagés à préserver la paix et la stabilité et à respecter le résultat officiel du scrutin qui serait annoncé par la Commission électorale nationale.

16. Les acteurs politiques et techniques nationaux, y compris la Commission, ont contribué de manière essentielle à assurer la mobilisation des moyens financiers, matériels et humains nécessaires à la réussite des élections. Le 26 novembre, le résultat provisoire des élections législatives du 16 novembre a été annoncé par la Commission. Le Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et du Cap-Vert (PAIGC) a recueilli le plus grand nombre de suffrages, obtenant 227 036 voix, soit 67 % des sièges à l'Assemblée nationale. Le Parti du renouveau social (PRS) a obtenu 115 409 voix, soit 28 sièges à l'Assemblée nationale, bien que le nombre de suffrages représente près de la moitié des voix accordées au PAIGC. Le Parti républicain pour l'indépendance et le développement (PRID) a recueilli 34 305 voix, soit 3 sièges. Le Parti de la nouvelle démocratie (PND) et l'Alliance démocratique ont obtenu chacun un siège à l'Assemblée nationale, avec 10 721 et 6 321 voix, respectivement. La Commission électorale nationale a constaté que 10 femmes seulement avaient été élues, contre 12 en 2004. Selon elle, 82 % des électeurs inscrits sur les listes ont exercé leur droit de vote.

III. Évolution de la situation militaire et questions de sécurité

17. En septembre et octobre 2008, un certain nombre d'incidents ayant trait à la sécurité ont été signalés; ils seraient le fait de résidents étrangers ayant des liens avec la criminalité organisée. Un de ces incidents a provoqué la mort d'un citoyen nigérian, assassiné dans un des centres commerciaux les plus populaires de Bissau. Les actes de petite délinquance ont également légèrement augmenté au cours de la période considérée mais, dans l'ensemble, la criminalité demeure faible, en particulier en ce qui concerne les actes visant les étrangers.

18. Lors du week-end du 17 au 19 octobre, un remaniement simultané de la Garde présidentielle et de la Garde du chef d'état-major de la défense a été effectué à la suite d'accusations faisant état d'ingérence dans les affaires militaires intérieures

par l'ancien chef d'état-major de la marine, le contre-amiral José Américo Bubo Na Tchuto, accusé d'avoir dirigé une tentative de coup d'état manquée du mois d'août et réfugié en Gambie. Dès le 20 octobre, la situation était reprise en main par le général Tagme.

19. Le 27 octobre, le Centre national de coordination de la lutte antimines de Guinée-Bissau a accueilli la réunion de présentation du Rapport sur l'enquête sur l'impact des mines par l'organisation non gouvernementale Land Mines Action. Le rapport a été élaboré avec l'appui du Royaume-Uni, des États-Unis et du PNUD. Il sert de fondement à la mise au point du plan d'action stratégique antimines de la Guinée-Bissau pour 2009-2011. D'après cette enquête, 80 des 264 communautés visitées sont minées, 11 d'entre elles (environ 14 %) se sont vu accorder un rang de priorité élevé, 13 un rang de priorité intermédiaire et 56 (environ 70 %) un rang de priorité faible. La superficie totale de la zone touchée est d'environ 2 236 560 mètres carrés. Le 7 octobre, un programme pilote a été lancé en collaboration avec un fournisseur local d'accès sans fil à l'Internet, MTN Corporation, en vue de mettre à disposition du public un service gratuit appelé « ligne verte » pour signaler la présence d'explosifs dans le pays.

IV. Réforme du secteur de la sécurité

20. Le 1^{er} septembre 2008, mon représentant en Guinée-Bissau a reçu une lettre du Ministre de la défense, dans laquelle celui-ci demandait un renforcement de l'appui et de l'assistance techniques fournis par le système des Nations Unies en faveur de la réforme du secteur de la sécurité. En réponse à cette demande, j'ai déployé en Guinée-Bissau, du 13 au 24 octobre, une mission interorganisations composée de représentants du Département des affaires politiques, du Département des opérations de maintien de la paix, de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, du PNUD, de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), de l'Organisation internationale de droit du développement (OIDD) et d'INTERPOL, chargée d'évaluer l'état d'avancement de la réforme et d'aider mon représentant à donner suite à la requête présentée par le Gouvernement. Avec l'aide du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BANUGBIS), la mission a tenu une série de consultations avec les principaux acteurs de la réforme aux niveaux national et international. Dans son rapport, elle m'a soumis des recommandations détaillées.

21. Les membres de la mission ont constaté que le processus de réforme du secteur de la sécurité, bien que fondé sur la collaboration entre homologues nationaux et partenaires internationaux, souffrait de l'absence d'une stratégie clairement établie à moyen et long termes. Ce constat les a amenés à s'interroger sur la viabilité et la prise en main à long terme des processus de réforme, au-delà des décisions et mesures prises par les Ministères de la défense, de l'intérieur et de la justice. Les membres de la mission ont fait part de leurs préoccupations au sujet du manque de sensibilisation et de participation de la société civile, des médias et autres parties prenantes importantes. Ils ont noté que le manque de moyens des pouvoirs publics et la faiblesse de l'infrastructure institutionnelle et des ressources prévues pour la planification entravaient considérablement le processus. Ils ont par ailleurs insisté sur la nécessité de passer en revue la législation existante et d'élaborer de nouvelles lois, notamment en établissant de nouveaux cadres constitutionnels. Enfin, ils ont

recommandé que la coordination soit renforcée aux niveaux national et international. Les membres de la mission ont pris note de l'engagement pris à un niveau élevé par le Gouvernement de Carlos Correia en faveur de la réforme du secteur de la sécurité et salué cet engagement. Les recommandations formulées par les membres de la mission ayant trait au renforcement des capacités du système des Nations Unies en Guinée-Bissau figureront dans mon prochain rapport au Conseil de sécurité, dans lequel j'examinerai la question du renforcement de la présence des Nations Unies dans ce pays.

22. Le projet mené conjointement par le Gouvernement de la Guinée-Bissau, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, le Brésil, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et le BANUGBIS devrait démarrer avant la fin de l'année, il prévoit d'envoyer 30 officiers supérieurs de réserve au Brésil pour y suivre une formation professionnelle et un programme de renforcement des capacités de base. Le descriptif de projet a été signé et un calendrier d'exécution a été établi. La mise au point d'une base de données sur les informations et profils nécessaires pour la composante désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) du projet est également en bonne voie, tout comme l'élaboration des programmes de formation professionnelle qui seront dispensés au Brésil à l'Université de Viçosa.

V. Trafic de drogue et criminalité organisée

23. Le 28 septembre 2008, la police judiciaire a saisi 3 kilogrammes de cocaïne au cours de deux opérations menées à l'aéroport international de Bissau. La drogue aurait été destinée au marché portugais. Au lendemain de ces saisies, la police judiciaire a pris des mesures contre un de ses agents et trois agents de la police de l'immigration en poste à l'aéroport, soupçonnés d'avoir facilité le passage des individus transportant la cocaïne. Cet exemple rend compte du renforcement notable des moyens dont disposent les services de répression en matière d'interception.

24. En octobre 2008, le Ministre de la justice et le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ont signé un descriptif de projet dans le cadre de la mise en œuvre du plan opérationnel de lutte contre les stupéfiants de la Guinée-Bissau. Ce projet vise à renforcer les capacités du secteur de la justice dans ce domaine en créant un groupe de procureurs et de juges spécialisés. En novembre 2008, l'ONUSD et des partenaires extérieurs ont effectué des missions de reconnaissance en vue de mettre au point un plan pour combler les lacunes de l'infrastructure. Le Ministre de la justice et l'ONUSD ont décidé d'affecter au cabinet ministériel un membre supplémentaire du personnel de l'ONUSD recruté sur le plan international, chargé de donner des conseils sur les mesures à prendre à l'échelon national et de faciliter la coordination dans les domaines de la coopération technique, de la coopération internationale en matière de justice pénale et de la réforme du système carcéral. Cette mesure renforcera les capacités générales du Ministère de la justice en matière de planification et de mise en œuvre des composantes du programme de réforme du secteur de la sécurité qui ont trait à la justice pénale.

25. Les 28 et 29 octobre, une conférence ministérielle sur le trafic de drogue comme menace à la sécurité en Afrique de l'Ouest a été organisée à Praia (Cap-Vert), par la CEDEAO, avec l'aide de l'ONUSD, du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et du BANUGBIS, ainsi que des autorités nationales du Cap-

Vert. La Conférence a rassemblé des experts et des décideurs, ainsi que des représentants des bureaux et organisations compétents aux échelons régional et international et au sein du système des Nations Unies, pour faciliter la mise au point d'un plan d'action régional et élaborer un projet de déclaration politique. Ces deux documents seront présentés aux chefs d'État ou de gouvernement de la CEDEAO, pour être adoptés et entérinés officiellement lors de la session ordinaire de la Commission, prévue à Abuja (Nigéria) en décembre 2008. Le projet de plan d'action régional comprend un jeu complet de mesures et de mécanismes de lutte contre le trafic de drogue dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest.

26. Le 13 novembre 2008, mon représentant et le Premier Ministre Correia ont examiné les mesures prises pour lutter contre le trafic de drogue en Guinée-Bissau. Le Premier Ministre s'est déclaré convaincu que la lutte contre les stupéfiants devait tenir compte non seulement du fait que la Guinée-Bissau est un point de transit, mais aussi s'intéresser aux lieux d'origine et de destination des activités de trafic de drogue. Il a fait sien le point de vue selon lequel l'adoption de mesures plus strictes, notamment des sanctions ciblées contre les trafiquants reconnus, les associations de trafiquants de drogues et leurs complices, constituerait un grand pas en avant.

VI. Activités de la Commission de consolidation de la paix et du Fonds pour la consolidation de la paix

27. Le 1^{er} octobre 2008, la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix a adopté le cadre stratégique de consolidation de la paix en Guinée-Bissau. Des consultations ont été entamées avec le Comité directeur national pour la consolidation de la paix pour achever l'élaboration d'un mécanisme de contrôle et de suivi établissant les différents stades de la mise en œuvre, assorti d'un calendrier d'exécution des plans d'action, d'objectifs et d'indicateurs, ainsi que de produits ou résultats escomptés pour la période allant de 2008 à 2011. Une fois mis au point, ce mécanisme sera approuvé par le Comité directeur national avant d'être formellement entériné par les participants à la réunion consacrée à la Guinée-Bissau et intégré au cadre stratégique.

28. L'exécution des quatre projets à effet rapide financés par le Fonds pour la consolidation de la paix se poursuit, à mesure que continuent de se développer les partenariats entre les organismes compétents des Nations Unies et leurs partenaires d'exécution au niveau national. La campagne d'inscription sur les listes électorales lancée dans le cadre du projet conjoint PNUD/Ministère de l'intérieur ayant été menée à bien, une campagne d'éducation civique a été organisée du 10 au 15 novembre 2008.

29. Le projet conjoint PNUD/Ministère de la jeunesse en faveur de l'emploi des jeunes a été élaboré et approuvé par le Gouvernement. Le recrutement de personnel pour le projet, notamment des spécialistes nationaux et internationaux de la jeunesse et de l'emploi, est sur le point d'être achevé. La phase d'exécution du projet commencera avant la fin de l'année.

30. L'exécution du projet conjoint ONUDC/Ministère de la justice pour la remise en état des prisons a bien avancé. Deux experts brésiliens ont été recrutés pour procéder à une évaluation technique des prisons de Bissau, Bafata et Mansoa, du 8 au 17 novembre 2008. Cette évaluation servira de fondement à l'élaboration des plans définitifs pour les travaux de rénovation des quatre prisons concernées, la

mise en place de l'infrastructure informatique et l'établissement d'un programme de formation. Des ordinateurs, des imprimantes et autre matériel informatique ont été commandés, outre les groupes électrogènes nécessaires pour alimenter les installations en électricité. Les travaux de rénovation commenceront au début de décembre 2008, avec l'appui et la coopération de la Croix-Rouge.

31. L'exécution du projet conjoint UNOPS/Ministère de la défense pour l'aménagement des casernes a progressé rapidement grâce au recrutement de deux ingénieurs (recrutés sur le plan national) et d'un architecte (recruté sur le plan international), qui ont mené une évaluation technique de l'état des six casernes visées. Les ingénieurs recrutés sur le plan national par l'UNOPS travaillent en collaboration avec le Ministère de la défense et d'autres techniciens à l'élaboration et à la publication de directives relatives à l'offre publique de contrat lancée à l'intention des sociétés nationales de construction et de rénovation. Une fois l'appel d'offres achevé et les contrats accordés, les travaux de rénovation commenceront en janvier 2009. Dans le cadre de l'exécution du projet, l'UNOPS a établi, en septembre, une présence en Guinée-Bissau sous les auspices de l'ONU et créé sur place une unité opérationnelle composée d'un attaché de liaison, de deux ingénieurs recrutés sur le plan national et d'un architecte recruté sur le plan international.

VII. Aspects économiques et sociaux

32. La situation des finances publiques de la Guinée-Bissau demeure très précaire. Après avoir négocié un emprunt commercial de 2,2 milliards de francs CFA qui lui a permis de payer les salaires du mois de juillet, l'État n'a pas été en mesure de payer les traitements des fonctionnaires de ces trois derniers mois ni de faire face à d'autres dépenses publiques. C'est dans ce contexte que les fonctionnaires ont observé plusieurs mouvements de grève au début du mois d'octobre. Une issue a été trouvée à cette situation grâce à un compromis par lequel l'État s'est engagé à payer un mois de traitements aux fonctionnaires et 25 % des montants réclamés par les salariés temporaires des secteurs de la santé et de l'éducation (160 millions de francs CFA). Il reste qu'à ce jour l'État n'a pas encore pu honorer ses engagements.

33. Les mouvements de grève des enseignants et du personnel de la santé se sont également traduits par des journées d'école perdues et par la non-disponibilité des services de santé, et aucune solution durable n'a encore été trouvée à cette situation. En raison de la grève des enseignants, seuls 4 335 enfants sur les 133 160 initialement visés ont pu bénéficier du programme de cantines scolaires du Programme alimentaire mondial.

34. Du fait de l'ampleur du resserrement budgétaire, l'État a dû rééchelonner le service de sa dette commerciale, y compris les bons du trésor émis en 2006 à hauteur de 6,7 milliards de francs CFA et arrivés à échéance en septembre 2008, après plusieurs renégociations. Les réductions d'impôts décidées par l'État pour pallier les effets de la forte hausse des prix de l'énergie et des produits alimentaires ont contribué à la crise budgétaire en réduisant de 10 % les recettes de l'État, selon une estimation du Fonds monétaire international (FMI).

35. Le 20 octobre 2008, le FMI a entrepris le deuxième examen du programme d'assistance d'urgence après un conflit, en poursuivant les négociations avec le Gouvernement sur l'adoption d'un programme triennal au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC). Ce programme devrait

considérablement renforcer la capacité de la Guinée-Bissau d'accéder au point de décision de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et d'obtenir un allègement de sa dette au titre de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM). En juillet 2008, la Banque africaine de développement (BAD) a également accordé à la Guinée-Bissau une extension de l'allègement temporaire de sa dette dans le cadre de l'initiative PPTE. Cette décision, qui porte sur un montant de 17,5 millions de dollars, permettra au pays de rembourser sa dette envers la BAD.

36. Au 6 novembre 2008, l'épidémie de choléra qui s'était déclarée au mois de mai avait touché 13 652 personnes et provoqué 220 décès. Le système des Nations Unies en Guinée-Bissau avait rapidement réagi et travaillait en coopération avec le Ministère de la santé, le mouvement de la Croix-Rouge internationale et des organisations non gouvernementales, un important appui, notamment technique, étant fourni par l'Organisation mondiale de la Santé et par l'UNICEF. Des fonds ont été mobilisés auprès de différents organismes des Nations Unies, de partenaires et d'organisations non gouvernementales, dont un montant de 601 911 dollars du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires. Cette action collective a permis de ramener le taux de létalité de 4 à 1,6 % et le nombre de cas de contamination de 140 à 50 par jour en moyenne. Ces résultats ont été rendus possibles grâce à une bonne coordination des interventions des centres de traitement et des équipes mobiles. Au cours de la période précédant les élections législatives, le risque d'une propagation de la maladie s'est considérablement accru. Pour y faire face, le 10 novembre, l'équipe de pays des Nations Unies a adressé un nouvel appel au Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires, afin qu'il appuie des initiatives destinées à contenir l'épidémie au cours des trois mois suivants.

37. La situation de la sécurité alimentaire s'est détériorée encore depuis mon dernier rapport, essentiellement en raison d'une nouvelle hausse du prix du riz, qui constitue un aliment de base dans le pays. En septembre et octobre 2008, le prix du riz local a augmenté de 23 %, passant de 550 à 675 francs CFA le kilogramme, tandis que celui du riz importé a augmenté de 33 %, passant de 450 à 600 francs CFA le kilogramme. Par ailleurs, la campagne de commercialisation de la noix de cajou a atteint des chiffres record en 2008, 106 456 tonnes ayant été exportées contre 96 117 tonnes en 2007. Le prix fixé par les producteurs est passé de 200 francs CFA le kilogramme en 2007 à 380 francs CFA en 2008. Certaines communautés rurales semblent s'en être mieux sorties cette année, grâce à la mise en place de meilleurs mécanismes de commercialisation de la noix de cajou et du riz. De son côté, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a fourni des intrants agricoles supplémentaires, tels que des semences, des engrais et du matériel, et a proposé des programmes de diversification et d'intensification des cultures.

38. Le PNUD a lancé une initiative novatrice dénommée « Initiative de la jeunesse », qui vise à mobiliser l'énergie créatrice de la jeunesse en faveur de la consolidation de la paix. Dans le cadre de ce programme pilote, 10 groupes de jeunes reçoivent une formation en plaidoyer, en planification stratégique et en règlement des conflits, ainsi qu'un appui financier qui doit leur permettre de mettre en œuvre des initiatives de paix à court terme qu'ils ont eux-mêmes conçues. L'Initiative de la jeunesse instaure entre les groupes de jeunes et l'armée des relations constructives qui pourraient se maintenir au-delà de la phase pilote.

VIII. Questions relatives aux droits de l'homme

39. Lors de sa séance du 6 novembre 2008, le Conseil des ministres a approuvé la loi portant création de la Commission nationale des droits de l'homme – organe gouvernemental chargé de la protection et de la promotion des droits de l'homme en Guinée-Bissau. Au regard des questions relatives aux droits de l'homme, la Commission aura pour tâches l'observation, l'alerte rapide, la surveillance et les enquêtes. Elle sera composée de 30 membres provenant de différentes entités publiques et privées et aura à sa tête un président; elle comptera également des observateurs représentant les Ministères de la justice et de l'intérieur, le Bureau du Procureur général, la société civile, les entités religieuses, les partis politiques, l'Institut de la femme et de l'enfant, les médias et les syndicats. Ses membres seront investis d'un mandat de quatre ans.

40. En collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'UNICEF, le PNUD et les partenaires du « Forum sur la situation humanitaire dans les prisons », le BANUGBIS a effectué des visites dans des centres de détention à Bissau le 7 octobre 2008. Ces visites avaient pour objets de sensibiliser l'opinion aux droits fondamentaux des détenus et d'aider les autorités nationales à assurer le respect de la dignité inhérente aux êtres humains même privés de liberté. Elles ont ainsi permis de relever plusieurs violations des droits de l'homme, notamment l'existence de centres de détention caractérisés par l'absence d'installations adéquates ou de conditions de vie minimums. Le groupe a également relevé un manque d'eau et de nourriture dans le centre de détention du commissariat de police de la « Segunda Esquadra », la détention d'hommes et de femmes dans des cellules communes, au mépris des besoins spécifiques des femmes et des hommes, la détention d'enfants avec des adultes, le manque de soins médicaux et l'absence de programmes de réhabilitation et d'assistance sociale en faveur des détenus.

41. À la suite de ces visites, plusieurs recommandations ont été formulées, telles que celle tendant à instituer des visites médicales hebdomadaires dans tous les centres de détention du pays en vue d'apporter une solution au nombre élevé de cas de maladies et de décès dans ces centres. Il a notamment été recommandé aussi ce qui suit : la création de nouveaux centres de détention et la mise en place de mesures de sécurité adaptées aux enfants et aux adolescents, ainsi que l'institution de quartiers pénitentiaires distincts pour les femmes; la mise en place de systèmes de distribution d'eau et de nourriture dans les centres de détention de la police judiciaire et du commissariat de police de la « Segunda Esquadra »; et la fermeture des cellules de détention souterraines des commissariats de la « Primeira » et de la « Segunda Esquadra » à Bissau.

42. Un projet triennal du PNUD sur le renforcement de l'état de droit, évalué à 8 260 000 dollars et financé par le Fonds espagnol pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, a été approuvé le 15 octobre.

IX. Application des résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité

43. Au titre des initiatives visant à appuyer l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, le PNUD, le FNUAP, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), l'ONUSD et le BANUGBIS ont élaboré, dans le domaine de la réforme des secteurs de la justice et

de la sécurité, un projet qui a bénéficié d'une subvention du Fonds pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Le projet a pour objectif de renforcer le système judiciaire et notamment les volets suivants : l'accès à la justice; la sécurité publique, le maintien de l'ordre et la gestion civile de ces secteurs; la supervision des institutions chargées de la sécurité, par le biais d'une stratégie faisant appel à la participation et à la concertation; et des démarches qui tiennent compte du souci de l'égalité des sexes et de la nécessité de prévenir les conflits. Le projet contribuera à corriger l'absence d'une perspective soucieuse de l'égalité des sexes qui caractérise le programme actuel de réforme du secteur de la sécurité.

44. Il est prévu de tenir, du 3 au 5 décembre 2008, un atelier sur l'égalité des sexes et la réforme du secteur de la sécurité, qui vise à renforcer, au sein des forces de défense et de sécurité, la capacité des comités de femmes d'élaborer leurs plans d'action et leurs initiatives de plaider dans le cadre des activités engagées ou prévues au titre de la réforme du secteur de la sécurité.

45. Le premier projet de Rapport initial sur l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes a été mis au point avec l'appui du Groupe thématique des Nations Unies sur l'égalité des sexes en octobre 2008.

46. Le PNUD achève actuellement une étude qui vise à recueillir des informations actualisées sur la violence sexiste et les pratiques traditionnelles néfastes ainsi que sur l'accès des femmes aux services sociaux. L'étude comportera des données relatives aux différents groupes d'âge et groupes sociaux de la population, ainsi que des recommandations devant permettre de faire face aux problèmes susmentionnés grâce à l'instauration de partenariats avec l'État et la société civile.

X. Sécurité du personnel

47. En dépit de l'ampleur des problèmes socioéconomiques auxquels la population doit faire face et des risques d'une multiplication des incidents liés à la sécurité avant et pendant les élections législatives, aucune menace grave à la sécurité du personnel des Nations Unies n'a été signalée au cours de la période à l'examen. La criminalité reste faible, malgré la persistance de la petite délinquance. Trois incidents touchant des membres du personnel des Nations Unies ont été signalés, dont un cambriolage de domicile et deux effractions dans des véhicules. Cependant, le personnel peut circuler librement dans le pays, dans le respect de la phase de sécurité et des procédures en vigueur.

XI. Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau

48. S'agissant de la requête énoncée dans la Déclaration de son président en date du 19 octobre 2007 (S/PRST/2007/38), par laquelle le Conseil de sécurité m'a prié de soumettre des recommandations relatives à la restructuration de la présence des Nations Unies en Guinée-Bissau, je tiens à informer le Conseil qu'à la suite d'une décision prise en juin 2008 par le Comité des politiques, un groupe de travail sur l'intégration a été mis en place au Siège pour entamer une réflexion sur une présence intégrée des Nations Unies dans le pays. Les élections législatives s'étant à

présent déroulées avec succès, une mission d'évaluation technique se rendra dans le pays au début de 2009 pour procéder à des consultations avec les autorités nationales, les partenaires régionaux et internationaux et les membres du système des Nations Unies présents à Bissau et pour proposer des options relatives à une présence intégrée des Nations Unies en Guinée-Bissau. Au terme de ces consultations, je soumettrai au Conseil des recommandations sur la mise en place d'une mission intégrée des Nations Unies dans le pays.

XII. Observations et recommandations

49. Je salue la résolution et la détermination dont le Gouvernement et le peuple bissau-guinéens ont fait preuve en tenant les élections législatives du 16 novembre 2008 dans une atmosphère de sérénité et de calme et en respectant les résultats du suffrage. Mon souhait sincère est de voir le nouveau gouvernement instaurer une nouvelle ère de démocratie, de stabilité et de prospérité pour tout le peuple bissau-guinéen. Je rends hommage aux partenaires internationaux qui ont appuyé le processus électoral, notamment en mettant à disposition une assistance financière et technique vitale.

50. J'adresse également mes remerciements au Gouvernement bissau-guinéen pour l'esprit de coopération qu'il a manifesté vis-à-vis de la Mission d'évaluation interorganisations des Nations Unies, qui s'est rendue en Guinée-Bissau en octobre 2008, et pour sa volonté soutenue d'exécuter le programme de réforme. Je recommande au Conseil de sécurité de continuer à soutenir la mise en œuvre du programme de réforme du secteur de la sécurité, de manière à réaffirmer le caractère primordial que revêt la réforme du secteur de la sécurité et de la justice pour la consolidation de la paix et de la stabilité en Guinée-Bissau.

51. Il convient également de saluer la CEDEAO pour la tenue réussie, au Cap-Vert, de la Conférence ministérielle sur le trafic de drogue comme menace à la sécurité en Afrique de l'Ouest. Le plan d'action régional qui en est issu constitue un pas important dans la lutte contre le fléau du trafic de stupéfiants et de la criminalité organisée en Afrique de l'Ouest, et je lance un appel aux États membres de la CEDEAO, ainsi qu'aux membres du Conseil de sécurité et à la communauté internationale dans son ensemble, afin qu'ils suivent et soutiennent l'application de ce plan d'action.

52. Compte tenu des taux élevés de pauvreté et de chômage dans la région, particulièrement chez les jeunes, l'influence et les capacités de manipulation des cartels du trafic de la drogue et du crime organisé compromettent gravement la consolidation de l'état de droit, la paix et la stabilité. Dans le cas particulier de la Guinée-Bissau, le trafic de la drogue a amplifié la corruption et affaibli davantage encore les institutions nationales. Comme le Conseil l'a demandé dans la Déclaration de son président en date du 15 octobre 2008 (S/PRST/2008/37), je poursuivrai les consultations avec le Gouvernement et les autres parties prenantes sur les mesures supplémentaires à prendre pour faire face au problème du trafic des stupéfiants en Guinée-Bissau. Dans l'intervalle, j'invite la communauté internationale à renforcer son appui et son assistance au Gouvernement bissau-guinéen pour lui permettre de mieux lutter contre le trafic de la drogue.

53. Je me félicite de l'adoption, par la Commission de consolidation de la paix, du cadre stratégique pour la Guinée-Bissau et exhorte la Commission à être encore plus

présente dans le pays. Il est encourageant de noter que l'exécution des quatre projets à effet rapide, qui sont financés par le Fonds pour la consolidation de la paix, est en bonne voie. J'invite les autorités bissau-guinéennes à resserrer leur coopération avec la Commission, par l'intermédiaire du Comité directeur national.

54. Dans le domaine du développement économique et social, le rôle et la contribution du système des Nations Unies ont été remarquables, notamment au regard de l'appui fourni au Gouvernement et au peuple bissau-guinéens dans la lutte contre l'épidémie du choléra. Les indicateurs sociaux et économiques globaux du pays restent préoccupants. Je salue tout particulièrement le rôle et la contribution de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international, de la Banque africaine de développement et de la Commission européenne, qui ont prêté leur concours à la Guinée-Bissau afin qu'elle puisse surmonter les problèmes économiques et sociaux complexes auxquels elle doit faire face. Je recommande au nouveau gouvernement d'engager les réformes fondamentales qui s'imposent dans le secteur public, et notamment en matière budgétaire, afin de soustraire le pays de la spirale permanente du marasme financier et des crises sociales et politiques. Pour mener à bien ces réformes – objectif réalisable –, il devra faire preuve de détermination, de dynamisme et de volonté politique.

55. Le 21 novembre, le Gouvernement bissau-guinéen a demandé que le mandat du BANUGBIS soit prorogé d'une année afin de permettre au Bureau de continuer à appuyer l'action de stabilisation que mène le pays. Je recommande donc que le mandat du BANUGBIS soit prorogé d'une année supplémentaire jusqu'au 31 décembre 2009. Cette mesure permettrait au Bureau de continuer à fournir au Gouvernement et au peuple bissau-guinéens un appui vital en matière de consolidation de la paix, notamment dans les domaines de l'état de droit et des droits de l'homme, de la réforme du secteur de la sécurité, du trafic des stupéfiants et de la criminalité organisée, ainsi que de la réconciliation nationale. Après le déplacement en Guinée-Bissau, au cours du premier trimestre de 2009, d'une mission d'évaluation technique sur l'intégration, je soumettrai des recommandations sur la transformation du BANUGBIS en bureau intégré.

56. Enfin, je tiens à rendre hommage au personnel du BANUGBIS, dirigé par mon Représentant, M. Shola Omoregie, et au personnel de l'équipe de pays des Nations Unies, pour le travail important qu'ils continuent d'accomplir en Guinée-Bissau dans des conditions difficiles et parfois périlleuses.